

Terra di Tutti Film Festival 4^{ème} Edition- Bologne, Octobre 2010

REGLEMENT

Les Organisations Non Gouvernementales GVC et COSPE annoncent la quatrième édition de

Terra di Tutti Film Festival

Exposition cinématographique de documentaire et de cinéma sociale du sud du monde.

Conditions de participation

Le concours est international et il n'y a pas de limites de nationalité, âge ou profession. La participation est gratuite.

Objet du concours:

Le concours est réservé aux vidéos courts et de moyenne durée (de moins de 60 minutes). Les ouvrages doivent rentrer dans les suivantes sections:

- documentaire
- cinéma d'animation
- section fiction sociale – docu-fiction

Les œuvres peuvent être réalisées avec n'importe quelle technique (y compris animation) et format (dans le respect du présent règlement).

La 4ème édition de « Terra di Tutti Film Festival » aura les suivantes thématiques prioritaires:

- Lutte contre la pauvreté
- Valorisation et préservation des ressources naturelles
- L'eau, comme bien commun de l'Humanité
- Souveraineté alimentaire, agriculture durable, biologique ou issue du commerce équitable
- Développement durable
- Migrations et développement

Les œuvres en concours doivent quand même traiter des thématiques sociales liées au développement et à la globalisation, et en particulier au moins un des thèmes suivants: genre humain et développement; citoyenneté active: société civile en tant qu'acteur de développement; droits humains et démocratie; travail et globalisation; environnement et développement durable; droits de l'enfance; guerre, terrorisme et violence; media et information dans le pays du Sud.

Mode de participation

- Chaque auteur peut présenter au maximum trois ouvrages.
- Seuls les ouvrages produits après le 1er janvier 2006 sont admis.
- La demande de participation doit être faite en remplissant la «fiche de participation» qui se trouve sur le site officiel du festival www.terradituttifilmfestival.org. Le candidat recevra une communication par e-mail à confirmation de l'inscription.
- Il faudra remplir une «fiche de participation» séparée pour chaque œuvre à présenter
- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **20 juin 2010**.

Livraison et sélection des œuvres

Il faut envoyer une copie de chaque ouvrage en concours, en format DVD, avant la date limite du 30 juin 2010:

a) dans une enveloppe fermée portant la mention TERRA DI TUTTI FILM FESTIVAL, à une des adresses suivantes:

- **GVC – Gruppo di Volontariato Civile Onlus**
Via dell'Osservanza 35/2 - 40136 Bologna (Italy)
Att.ne Stefania Piccinelli

- **COSPE – Cooperazione per lo Sviluppo dei Paesi Emergenti**
Via Slataper 10 -50134 Firenze (Italy)
Att.ne Jonathan Ferramola

b) Ou bien, si préféré, il est aussi possible de charger le fichier électronique du DVD en format AVI, MPG4 o MOV, compressé (.zip):

- 1) Dans le cas d'un fichier de maximum 2GB il est possible d'effectuer le chargement en ligne à l'adresse suivante: <http://www.megaupload.com/?c=login>
- 2) Dans le cas d'un fichier de dimension supérieure à 2GB il est possible d'effectuer le chargement à travers d'un client FTP.

Dans les deux cas, des instructions détaillées et toute information nécessaire pour effectuer l'accès FTP, seront envoyées par courrier électronique automatique sur la boîte postale indiquée par auteur lors de l'inscription en ligne du film.

Les travaux reçus ne seront pas rendus et constitueront l'Archive du Terra di Tutti Film Festival de consultation publique.

Les œuvres envoyées et présentées en compétition sont de propriété des auteurs, qui donnent leur consentement à l'utilisation gratuite à temps illimité de la part du Terra di Tutti Film Festival, pour les buts suivants:

- Publication partielle sur le site www.terradituttifilmfestival.org
- Projection des films dans le cadre du Terra di Tutti Film Festival et au cours du mois d'octobre 2010 et au cours d'autres événements culturels similaires comme, par exemple, présentations publiques, soirées à thème, etc.

L'envoi des œuvres implique l'autorisation sans exclusivité aux organisateurs du Festival à diffuser et mettre à disposition du public – à travers leur site internet et avec tout autre moyen ou toute autre forme connue – clip ou séquence des œuvres présentées, sans prétendre aucune compensation pour les auteurs.

L'envoi du matériel photographique et/ou informatique (photo de scène, photo de l'auteur, bio-filmographie, déclaration de l'auteur, posters, etc) relatif au film envoyé implique l'autorisation sans exclusivité aux organisateurs du Festival à diffuser et mettre à disposition du public images et informations relatives aux œuvres présentées.

L'organisation du Festival ne se tient pas responsable des éventuels vols ou dommages des œuvres.

Chaque auteur répond du contenu de son ouvrage et autorise explicitement le Terra di Tutti Film Festival à faire des duplications et projections des ouvrages exclusivement à but culturels, éducatifs ou pour la presse.

Prix et leur remise

L'organisation offre en appui à la production d'ouvrages audio-visuels l'achat de matériel pour une enveloppe totale de 1.500 euros à partager parmi les trois meilleurs ouvrages sélectionnés par le jury du concours.

La remise des prix aura lieu pendant la soirée de clôture du festival.

Site Internet du concours

www.terradituttifilmfestival.org est le site Internet du concours. Toute information concernant la participation au festival sera disponible sur ce site Internet.

Il est aussi disponible la suivante adresse e-mail: info@terradituttifilmfestival.org pour des questions ou autres éventuelles informations.

L'organisation se réserve la possibilité de publier sur son site Internet toutes les ouvrages présenté et admis au concours, pour lesquels il faudra envoyer un trailer en DVD de la durée maximale de 3 minutes. La publication sera tout de même successive au terme pour les inscriptions.

Responsabilité

La participation au concours implique la totale acceptation du présent règlement.

La participation au Festival implique avoir lu et accepté la note dans la fiche d'inscription concernant le traitement des donnée personnels conformément à la loi italienne sur la Privacy D.Lgs 196/2003.

Les contenus des ouvrages présentés au concours (images, sons, animations) doivent être en en règle avec la normative sur les droits d'auteur. La participation au concours implique l'exclusive responsabilité personnelle de l'auteur pour des malversations éventuelles dans ce domaine; l'organisation se réserve, avec jugement sans possibilité de recours, d'exclure du concours les ouvrages éventuelles qui présentent ce type de malversations. L'organisation peut exclure, sans possibilité de recours, les travaux qui sont estimés offensifs ou qui endommagent l'image des promoteurs.

La direction du festival se prononcera sur les éventuels cas de controverse et sur tout ce qui n'est pas clairement prévu par le présent règlement.